

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

/) E C R E T N° 449 /PR

Portant autorisation de souscrire des bons.

// E CHEF DE L'ETAT

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967
VU le Décret n° 440/PR du 21 Décembre 1967 portant formation du Gouvernement ;
VU les accords conclus à Rome le 10 Mars 1967 et l'échange de lettres en date des 13 et 27 Avril 1967 entre le Gouvernement de la République du Dahomey et le Gouvernement Italien ;
VU la Convention financière entre le Gouvernement de la République du Dahomey et l'Institut de crédit Italien pour les entreprises d'utilité publique (ICIPU) la MEDIOBANCA avec la participation de la Société Dahoméenne de Banque en date du 16 Août 1967 ;

D E C R E T E :

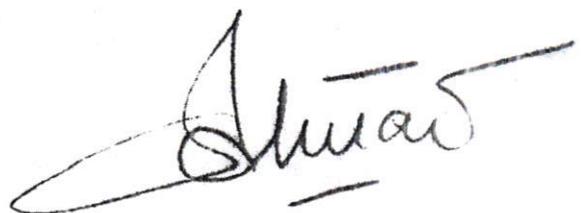
ARTICLE PREMIER.- Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan est autorisé à souscrire dix six millions (76.000.000) de lire italiennes chacun en représentation du prêt de sept cent six millions (760.000.000) de lire italiennes consenti par le Gouvernement italien en faveur du Gouvernement du DAHOMEY.

ARTICLE 2.- Les bons précédemment signés par l'ancien Ministre BÖRNA demeurent valables.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République du DAHOMEY.

Fait à COTONOU, le 30 Décembre 1967

Ampliations :
PR 5
MFAEP 10
Assoc. Prof.
des Banques 10
BCEAO 5
SDB 5
MAE 5
CS 6
SGG 4



Lieutenant Colonel A. ALLEY

IAA 1
Gde.Chanc. 1 JORD 1
DGAJL 2